

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 7 décembre 2016

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 7 décembre 2016, à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la célébration prochaine du Maouloud, marquant l'anniversaire de la naissance du Prophète Mohamed (PSL), le Chef de l'Etat présente ses meilleurs vœux à la communauté musulmane du Sénégal et à toute la Oumah islamique avant d'informer le Conseil, des visites qu'il effectuera dans ce cadre, à Tivaouane, Thiénaba, Kaolack, Médina Baye, Léona Niassène et Ndiassane, pour marquer la solidarité de la Nation aux familles religieuses, et prier, dans la communion avec les fidèles, pour la paix, la stabilité et la prospérité du Sénégal.

Le Président de la République, rappelle par ailleurs au Gouvernement, au titre de la gestion stratégique de nos ressources pétrolières et gazières, que la création et l'installation du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz « COS PETRO-GAZ » procèdent de sa volonté d'assurer dans la transparence, un management performant des importantes découvertes de gisements de pétrole et de gaz. En conséquence, le Gouvernement devra apporter au Secrétariat permanent du COS- PETROGAZ, tout le concours nécessaire, pour assurer une gestion inclusive de nos ressources pétrolières et gazières.

En outre, le Président de la République invite le Premier Ministre à veiller à l'adoption, dans les meilleurs délais, du projet de loi d'orientation, encadrant la gestion et les modalités de répartition des ressources financières issues de l'exploitation des ressources tirées du sous-sol, et à l'adaptation de la loi n° 2012-34 du 31 décembre 2012, autorisant la création du Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS). En effet, relativement à la réforme indiquée du FONSIS, il convient de prendre en compte, dans sa doctrine d'investissement, la rentabilisation des actifs financiers affectés à partir des recettes budgétaires encaissées par l'Etat, au titre de l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières.

Le Chef de l'Etat demande enfin au Premier Ministre de veiller à la mise en place, en rapport avec les sociétés d'hydrocarbures et sous la coordination du Secrétariat permanent du COS - PETROGAZ, d'un Institut national du Pétrole et du Gaz, avec pour missions essentielles, la formation des cadres et des personnels de maîtrise dans les métiers du sous-secteur, ainsi que la recherche - développement.

Poursuivant sa communication autour du Programme stratégique de Modernisation des Systèmes de Sécurité des systèmes d'Information de l'Etat, articulé autour de la consolidation de la protection des

communications téléphoniques gouvernementales, des informations transmises par télécopie par les différents départements ministériels et de la messagerie électronique gouvernementale, le Président de la République indique au Gouvernement l'impératif du renforcement significatif des capacités nationales de sécurisation des systèmes d'information et de leur inviolabilité.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en revenant sur les enjeux du Forum international de Dakar sur la Paix et la Sécurité, auquel plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris part et en adressant ses félicitations au Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, pour la parfaite organisation et le succès de cette rencontre de haut niveau, désormais inscrite à l'agenda international.

Le Premier Ministre a axé sa communication sur la mission qu'il a effectuée, au nom du Chef de l'Etat, à ABOU DABI, dans le cadre de la Première Conférence Internationale sur la Protection du Patrimoine culturel dans les zones de conflits avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

- le projet de loi relatif à l'exercice de la profession de Sage-femme au Sénégal et portant création de l'Ordre des Sages-femmes et des maïeuticiens.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Madame Seynabou DIAL, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ministre-Conseiller à l'Ambassade du Sénégal à Washington DC, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Jorge Carlos de Almeida FONSECA, Président de la République de Cabo Verde, en remplacement de Madame Fatoumata Binetou Rassoul CORREA, appelée à d'autres fonctions ;
- Monsieur Waly FAYE, Conseiller en Planification, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère de l'Education nationale, en remplacement de Monsieur Ndiaga DIAGNE, appelé à d'autres fonctions.

Le Ministre, Porte-parole du Gouvernement